

Recyclage informel des déchets électroniques Une grave incidence sur la santé des enfants

Dans le *Résumé pour les décideurs politiques* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Marie-Noëlle Bruné Drisse, responsable du département Environnement et Santé infantile à l'OMS, présente la synthèse d'une publication rédigée par une équipe pluridisciplinaire et internationale, dont elle est la coordonnatrice ⁽¹⁾. Ce document est crucial puisqu'il rend compte des effets délétères relatifs à l'exposition des enfants aux déchets d'équipements électriques et électroniques, dans plus de quinze pays.

L'OMS tire la sonnette d'alarme à propos de l'explosion des « e-déchets » et de leur impact sur la santé, tout particulièrement des enfants. En 2019, on a évalué à environ 53,6 millions de tonnes les déchets d'équipements électriques et électroniques à travers le monde.

D'ici à 2030, les estimations annoncent une production qui devrait atteindre 74,7 millions de tonnes. Cette croissance exponentielle (+ 21 % au cours des cinq dernières années) entraîne des risques conséquents sur la santé des enfants et des femmes – qui y sont plus exposés.

Environ 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont victimes du travail forcé dans le secteur informel de la « récupération électronique ». La dextérité de leurs petites mains est très recherchée et fait d'eux « *une main d'œuvre bon marché* ».

Quant aux femmes, elles représentent entre 2,9 millions et 12,9 millions des travailleurs du secteur industriel qui inclut le traitement des e-déchets.

Travailler et vivre à proximité de décharges et de dépotoirs informels

On les appelle les « salvagers » (récupérateurs) : ce sont des millions d'enfants qui sont contraints de « traiter » des déchets de téléphones mobiles, d'ordinateurs et autres appareils ménagers auxquels ils n'ont, pour la plupart, pas accès au quoti-



Les enfants et les décharges numériques

Exposition aux déchets d'équipements
électriques et électroniques et santé
des enfants

RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS
POLITIQUES



dien : « *De grandes quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques sont transportées des États-Unis, du Canada, d'Australie, d'Europe, du Japon et de République de Corée vers l'Afrique, l'Asie et les pays d'Amérique du Sud* ».

(1) – « Les enfants et les décharges numériques – Exposition aux déchets d'équipements électriques et électroniques et santé des enfants » (24 pages). Le présent document est un résumé du rapport complet de l'OMS comprenant quatre sections : vue d'ensemble et modes d'exposition aux déchets d'équipements électriques et électroniques ; incidences de l'exposition sur la santé et le développement des enfants ; programmes d'action et de politique générale ; rôle moteur de l'OMS. Les principaux messages de chaque section sont mis en évidence dans cette synthèse.

Les objectifs de la Déclaration de Genève

L'initiative de l'OMS sur les déchets d'équipements électriques et électroniques et la santé des enfants a été lancée en 2013 après une réunion de travail sur ce thème. Au niveau international, la « Déclaration de Genève » a alors pour objectifs :

- ✓ un accès accru aux données probantes et à la base de connaissances ;
- ✓ une sensibilisation accrue sur les effets sur la santé, notamment chez les enfants, et des solutions pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- ✓ l'amélioration de la capacité du secteur de la santé à identifier les risques, à suivre les progrès et à promouvoir des politiques qui protègent les enfants en réduisant leur exposition aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- ✓ la promotion du suivi de l'exposition à ces déchets ;
- ✓ une collaboration multisectorielle pour mettre en œuvre des politiques de réduction des risques liés à l'exposition à ces déchets ;
- ✓ la facilitation de la recherche sur ces déchets et la santé ;
- ✓ l'élaboration et la mise à l'essai d'initiatives pilotes nationales visant à réduire les risques sur la santé liés à ces activités de tri.



Le volume de ces déchets augmente considérablement au fil des années du fait d'une utilisation massive de smartphones, d'ordinateurs et de gros appareils électriques, mais également « *de la préférence donnée au remplacement des appareils plutôt qu'à leur réparation* ». Les appareils électriques qualifiés autrefois de « biens durables » ne le sont plus vraiment aujourd'hui. L'obsolescence programmée ⁽²⁾, notamment, ne permet plus à ces équipements d'être « *fabriqués pour durer* ».

Le site d'Agbogbloshie dans la banlieue d'Accra (Ghana, Afrique) est l'une des plus grandes décharges de produits électroniques de la planète. Ce sont 40 000 tonnes d'e-déchets qui y sont déversés chaque année, en provenance d'Europe et des États-Unis. Un article du *Monde* ⁽³⁾ précise que plusieurs sites de ce type existent aussi au Nigeria, au Cameroun, en Égypte, en Inde, en Chine, au Pakistan, au Vietnam, au Mexique, en Uruguay... L'OMS a identifié des décharges électroniques sur quinze pays : « *Le plus grand site au monde s'étend sur plus de 50 kilomètres carrés : à Guiyu, en Chine, 150 000 personnes, dont de nombreux enfants, y travaillent chaque jour* » ⁽³⁾.

Les jeunes « salvagers » brûlent les déchets électroniques pour en récupérer le cuivre, le cobalt, le platine et autres métaux précieux. Des fumées noires et âcres rendent l'air irrespirable. C'est ainsi que différentes substances nocives, notamment le plomb, le mercure, l'arsenic, le cadmium, se répandent dans les sols et contaminent l'eau. L'OMS en a répertorié plus de mille.

Bien évidemment, polluer les sols renvoie aussi à intoxiquer les organismes vivants.

Agir aux niveaux mondial et régional

Les conséquences de cette toxicité sur la santé des enfants mais aussi des fœtus sont colossales : « *cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques ou perturbateurs endocriniens* ».

Les métaux lourds et autres produits chimiques peuvent entraîner une altération du développement neurologique et comportemental, ainsi qu'une altération de la fonction thyroïdienne, des lésions rénales, des modifications de la fonction du système cardiovasculaire et du système immunitaire, des effets sur la fonction pulmonaire et des incidences respiratoires, des dommages au niveau de l'ADN, une prédisposition accrue à développer des maladies chroniques (comme le cancer) à long terme, des conséquences négatives sur la naissance (accouchements prématurés, bébés de petit poids)...

Face aux multiples voies d'exposition (ingestion, inhalation, transmission au fœtus par voie placentaire ou via le lait maternel, contact direct avec les jouets au sol et avec les poussières par la peau, les chaussures et les vêtements) et à l'extrême gravité de la situation, l'OMS souligne que « *le secteur de la santé peut jouer un rôle à tous les niveaux en assurant un leadership, en menant des recherches, en faisant pression sur les décideurs politiques et en impliquant les communautés* ».

(2) – L'obsolescence programmée est un concept qui remonte aux années 1930. Elle a été créée pour participer à la relance économique. Elle consiste à planifier la durée de vie limitée d'un bien de consommation. Ainsi, les objets et les produits périssent plus vite et les consommateurs doivent en acheter d'autres – neufs. Bien que non autorisée légalement en France, et dans un contexte de mondialisation où les législations changent d'un pays à l'autre, une grande partie des objets achetés dans l'hexagone sont importés, conçus de manière industrielle (en Chine, par exemple) et peu durables.

(3) – Stéphane Mandard, « Déchets électroniques : l'alerte de l'OMS », *Le Monde* du 16 juin 2021.

Comparativement aux adultes, les enfants métabolisent et éliminent moins bien les substances dangereuses de leur corps. Il va sans dire que cette surexposition aux produits chimiques toxiques et ce travail forcé influent indéniablement sur les droits des enfants.

Selon l'OMS, il est plus qu'urgent de prendre acte de cette crise mondiale des risques sanitaires liés aux déchets d'équipements électriques et électroniques, de mesurer activement l'ampleur de la gestion inefficace des e-déchets.

Aussi, est-il nécessaire de dispenser des « *formations locales pour reconnaître et traiter les risques d'exposition* », « *de sensibiliser et mobiliser davantage aux niveaux mondial, régional, national et local* », « *de contribuer à mettre en place une économie circulaire* » et de redoubler d'action (cf. encadré). Par ailleurs, l'emploi mondial dans la gestion des déchets devrait augmenter de 70 %, soit 45 millions d'emplois supplémentaires d'ici 2030.